

commerce. Un effort d'une large portée visant l'ouverture des marchés offrirait la possibilité de promouvoir sensiblement les intérêts commerciaux des pays en développement tout comme ceux des pays développés.

9. Le Canada s'intéressera tout particulièrement à l'amélioration des conditions d'accès aux marchés touchant les produits agricoles et alimentaires, les produits de la pêche, les industries à base de ressources industrielles (métaux non ferreux et produits forestiers) et énergétiques (produits pétrochimiques) ainsi que le matériel et les services connexes, divers produits de haute technologie, le matériel de transport ainsi que le commerce de certains services. Ces secteurs sont toujours confrontés à d'importants obstacles ou à d'importantes mesures de distorsion du commerce sur les principaux marchés extérieurs du Canada, par exemple sous la forme de tarifs douaniers (souvent encore relativement élevés ou appliqués avec progressivité), de restrictions quantitatives, de pratiques restrictives en matière de marchés publics ou diverses sortes de subventions.
10. Un élément important des mesures d'ouverture des marchés devrait viser l'élargissement du présent accord du GATT relatif aux marchés publics pour y inclure les